L'adaptation de votre véhicule

Dernière mise à jour 21/01/2026

Comment faire adapter un véhicule

Lorsque le CARA délivre une attestation d'aptitude à la conduite, certaines restrictions peuvent être mentionnées concernant le véhicule. Celles-ci nécessitent probablement que le véhicule soit **adapté pour vous permettre de le conduire en toute sécurité**.

Vous pouvez alors acheter un véhicule avec les adaptations requises. Mais si vous possédez déjà un véhicule, il est possible de le faire adapter :

- Vous devez dès lors vous rendre auprès d'une **firme spécialisée** avec la liste des adaptations requises. Vous trouverez une liste des entreprises belges agréées pour l'adaptation de véhicules sur le site internet de VIAS (https://www.vias.be/fr/particuliers/cara/questions-frequentes/#question-3).
- Lorsque les travaux seront achevés, vous recevrez **une attestation** reprenant la liste des adaptations qui ont été réalisées sur votre véhicule.
- Vous devez encore **faire homologuer les adaptations** de votre véhicule :
 - Soit par une entreprise ou un constructeur qui dispose d'une agréation COP (*Conformity of Product*) en lien avec l'adaptation dont vous avez besoin. Nous vous conseillons de vous renseigner sur la spécificité de l'agréation.

 - Soit en vous présentant dans une station de contrôle technique. À Bruxelles, seules les stations de contrôle technique d'Anderlecht et de Forest (La Sécurité Automobile) (https://www.securiteautomobile.be/Contact_CT) et celle de Schaerbeek-Evere (ACT) (https://www.autocontrole.be/fr/controle-technique/stations-de-controle/Schaarbeek) sont en mesure d'effectuer cette homologation.
- Si votre véhicule est en ordre, vous recevrez d'abord un **document provisoire** valable pour une durée de 3 mois. Vous recevrez ensuite par la poste le **document définitif** émis par Bruxelles Mobilité.

Ressources

- L'adaptation des véhicules pour les personnes à mobilité réduite (https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/adaptations-de-vehicules-pour-les-personnes-a-mobilite-reduite)
 Bruxelles Mobilité

Aides individuelles pour l'adaptation de votre véhicule

Il est possible d'obtenir une intervention financière pour différentes adaptations de votre véhicule, qu'elles soient destinées à aider le conducteur ou un passager en situation de handicap :

- **Adaptations de la conduite :** par exemple des commandes d'accélérateur ou de freins sur ou sous le volant, le déplacement de commandes électriques ou du pédalier…
- **Adaptations du poste de conduite :** siège ergonomique, réglage électrique du siège, ceinture-harnais ;
- **Adaptations permettant à la personne d'accéder au véhicule :** siège pivotant, lève-personne, rampes d'accès, plateau, rehaussement du toit ou abaissement du plancher…

Il s'agit d'une aide matérielle individuelle.Depuis le 1er janvier 2024, vous devez adresser votre demande auprès de votre mutuelle.

Adresses utiles

MUTUALITÉ SAINT-MICHEL - CENTRE DE SERVICE SOCIAL

1000 BRUXELLES

MUTUALITÉ SAINT-MICHEL - CENTRE DE SERVICE SOCIAL
Boulevard Anspach 111-115
1000 BRUXELLES
Belgique

Site internet (http://www.mc.be)
02/501.58.30
02/501.55.44 (aides individuelles à l'inclusion)
servicesocial.bxl@mc.be
aides.individuelles@mc.be
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/14767)

SOLIDARIS BRABANT - SERVICE SOCIAL

1000 BRUXELLES

SOLIDARIS BRABANT - SERVICE SOCIAL
Rue du Midi 111
1000 BRUXELLES
Belgique

Site internet
02/546.15.12 (numéro général)
brabant@solidaris.be
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/14768)

PARTENA MUTUALITÉ LIBRE - SERVICE SOCIAL

1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

PARTENA MUTUALITÉ LIBRE - SERVICE SOCIAL
Boulevard Louis Mettewie 74-76
1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN
Belgique

Site internet (https://www.partenamut.be/fr/outils-et-services/solutions-et-assistance/service-social)
02/549.76.70
social@partenamut.be
DAP@partenamut.be (aides individuelles à l'inclusion, service accompagnement)
AIBXL@mloz.be (aides individuelles à l'inclusion, service gestionnaires)
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/14784)

MUTUALIA MUTUALITE NEUTRE

1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

MUTUALIA MUTUALITE NEUTRE
Boulevard Brand Whitlock 87-93
1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT
Belgique

Site internet (http://www.mutualia.be)
02/733.97.40
02/743.16.13 (aides individuelles à l'inclusion)
info@mutualia.be
iriscare@mutualia.be (aides individuelles à l'inclusion)
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/6685)

ML MUTPLUS.BE - SERVICE SOCIAL

1030 SCHAERBEEK

ML MUTPLUS.BE - SERVICE SOCIAL
Place de la Reine 51-52
1030 SCHAERBEEK
Belgique

Site internet (https://www.mutplus.be)
02/209.48.11 (général)
02/209.49.77 (service social)
02/209.49.72 (aides individuelles à l'inclusion)
infofr@mutplus.be
brumutmed@mutplus.be (aides individuelles à l'inclusion)
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/14789)

CAISSE AUXILIAIRE D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ

1000 BRUXELLES

CAISSE AUXILIAIRE D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ
Rue du Trône 30
1000 BRUXELLES
Belgique

Site internet (https://www.caami-hziv.fgov.be/fr)
02/229.34.80
02/227.63.14 (aides individuelles)
02/227.62.69 (service social)
bruxelles@caami.be
aidesindividuelles@caami-hziv.fgov.be
Fiche de contact (https://social.brussels/organisation/14681)

Dernière mise à jour 21/01/2026